



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Paris, le 23/05/2022

*Mission vie des services et ressources humaines
Bureau du pilotage des effectifs - VSRH1*

Le directeur général des affaires
maritimes, de la pêche et de
l'aquaculture,

Affaire suivie par : Nolwenn Jézéquel
nolwenn.jezequel@mer.gouv.fr

Relevé de conclusions de la réunion intersyndicale DG AMPA – services déconcentrés – 07 avril 2022

NB : ce document n'a pas vocation à retracer l'intégralité des échanges de la réunion

Organisations syndicales (OS) :

CGT	LEMAITRE Rémi MAYER Nicolas PUJOL Camille SIMONNET Bastien	CFDT	DREAN Christine GAHINET Philippe JACOB Christian KERAUDRAN Stéphane PEUCH François YVON François	FSU	CAILLON Maxime CHOLTUS Catherine BOZEC Pascale ROUSSEL Sylvie
FO	MENTALECHETA Selim PASTURAL Pascal TRIBOUILLOIS Laurence	UNSA	DORNEMIN Céline THOMINET Pascal		

Absents : CREPIEUX Julie (excusée), RAVET Philippe, Noël MONOT, FERRARI-PAILLET Stéphanie, LEONE Karine

Administration :

Eric BANEL (DG AMPA)	Caroline NEUMAN (SD STEN)	Pauline POTIER (MVSRH)
Christophe LE NORMAND (Cab)	Sébastien VERDEAU (STEN2)	Nolwenn JEZEQUEL (VSRH1)
Stéphane GATTO (SD RHA)	Yves DAMAY (SNC2)	

La réunion commence à 14h10 par un tour de table de l'ensemble des organisations syndicales.

1. Introduction : présentation du dialogue social de la DG AMPA

Eric Banel, directeur Général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, présente l'organisation de la direction générale, ainsi que le travail engagé avec les 300 agents de cette nouvelle administration sur la mise en place d'un projet de service, la transformation des systèmes d'information et la modernisation des missions. Il rappelle que le rapprochement entre la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), la direction des affaires maritimes (DAM) et les capitaineries des ports est porteuse de sens pour les agents et pour les professionnels. Cette nouvelle direction unifie l'administration maritime et, pour cette raison, sera résolument ancrée dans les territoires et en lien direct avec les services déconcentrés mer, dont elle sera désormais la tête de réseau. Il rappelle enfin sa vision du dialogue social, qui doit être franc, constructif et permanent. Il invite les OS à faire remonter

tout sujet. Par ailleurs, il les informe de sa volonté de se déplacer en région (Le Havre en avril) et propose de les recevoir à cette occasion [cela a été fait au Havre le 27 avril], ou alors en bilatérale.

Le nouveau directeur intervient sur plusieurs sujets :

- Création d'un CSA mer : ce projet a été envisagé mais pour l'instant écarté par le MTE car il séparerait les DML du reste de la DDTM et priverait le CTM d'une partie de sa compétence. Ainsi, il est proposé de conserver un dialogue social informel. Ce format correspond à la réalité de l'administration maritime et permet d'avoir tout le monde autour de la table.
- AM 2022 et AM 2027 : la modernisation de l'administration maritime est un élément fondamental du projet de création de la nouvelle DG. Il ne faut pas l'assimiler à une volonté de réduire les effectifs. AM 2027 sera un plan quinquennal pour moderniser l'administration du maritime. De plus, il faut noter que la création de la DG AMPA a permis la création nette de 5 ETP pour la première fois en 10 ans.
- Prise en compte des agents : le bien-être au travail est une préoccupation majeure dans la DG AMPA, au même titre que le respect de la parité (notamment dans l'équipe restreinte autour du DG – 2 des 3 chefs de service déjà nommés - mais également dans les services déconcentrés comme le démontre la nomination de la première femme DIRM).
- Situation des LPM : l'enseignement maritime est un axe majeur de la nouvelle direction et fera l'objet d'un premier déplacement dès le 18 mai. Les modalités de télétravail sont définies dans un cadre interministériel, par le MTE avec le ministère de l'éducation nationale, et s'applique à tous les agents. Ce sujet est pris en compte et les possibilités seront examinées.

2. DG AMPA:

L'organisation actuelle telle que décrite dans la note d'organisation (qui sera jointe au compte-rendu) repose sur 3 grands services : pêche maritime et aquaculture durables, flottes et marins, espace maritime et littoral. Les recrutements du directeur adjoint et du dernier chef de service sont en cours, ceux des sous-directeurs sont achevés. La structure complète sera opérationnelle avant juin.

Des enjeux de dialogue social spécifiques vont de pair avec la création de la DG : l'intégration des capitaineries d'une part, pour lesquelles des réunions dédiées sont pour l'instant menées, mais dont les représentants auront vocation à terme à rejoindre l'intersyndicale. D'autre part, sur les recrutements : un travail sera lancé sur les expertises, les savoirs-faire et les compétences spécifiques au maritime (DCS, phares et balises).

La création d'une DG permet d'inscrire le maritime dans la durée, car la direction générale est par définition interministérielle, rattachée à la Ministre de la Mer, au Ministre de l'agriculture et pour sa gestion au Ministère de la transition écologique. Même en cas de disparition du ministère de la mer, son organisation ne bougera pas. Le statut de DG lui donne par ailleurs une autonomie, une visibilité et une assise plus fortes qu'auparavant au sein du pôle ministériel.

Une question est posée sur le rattachement de la sous-direction de la sécurité et de la transition écologique des navires (SD STEN) au service marins et navires, et non plus à la sécurité. Le DG explique que ce positionnement fait sens, notamment pour les agents y travaillant, car les sujets sociaux (notamment les conditions de travail à bord), de sécurité et d'habitabilité des navires sont en réalité très imbriqués. La SD STEN garde, de toute façon, des liens étroits avec la SD SNC.

3. Permis de navigation illimité

L'adjointe au sous-directeur de STEN remercie la CFDT pour son courrier, qui permet de nourrir le dialogue social et de donner des idées pour accompagner la réforme en cours.

Il est rappelé que la réforme du permis de navigation se fait en deux temps : tout d'abord la phase de délivrance des permis de navigation illimités, et ensuite la mise en place du système de visites ciblées. Nous sommes aujourd'hui toujours dans la première phase. Une note définissant les modalités de délivrance des permis illimités a été diffusée fin d'année 2021, après une consultation faite auprès des services concernés (DIRM/DM et CSN). L'objectif final de cette réforme est de dégager du temps aux inspecteurs, en enlevant les navires non sensibles, afin de mieux préparer les visites des navires qui nécessitent d'être inspectés, et afin de se concentrer sur le sujet des maintiens et montées en compétences des inspecteurs. Dans la continuité des GT de 2021, une réunion avec les CSN aura lieu avant la fin du premier semestre pour travailler sur le ciblage des navires détenteurs de permis illimités. La SD STEN a demandé aux DIRM/DM des remontées mensuelles sur les retards de délivrance des permis illimités, mais ce n'est pas évident pour ces dernières. Un travail est donc en cours pour améliorer ce reporting.

Plusieurs OS s'interrogent sur la responsabilité juridique des inspecteurs. Le directeur général propose aux OS qu'une réponse leur soit apportée par écrit sur ce sujet, en complément de l'analyse déjà transmise lors du séminaire des chefs de centre de novembre 2021. Le courrier abordera également les autres sujets abordés lors des échanges du jour.

4. Déconcentration des autorisations de pêche

Les demandes de transfert d'éligibilité des autorisations de pêche issues de régimes contingentés sont traitées au niveau central pour recueillir l'avis de la commission centrale de la gestion de la ressource halieutique (CCGRH) sur la base du travail d'instruction fait dans le DIRM. Sur la base de cet avis, les DIRM prennent la décision d'attribution de l'autorisation. Une démarche a été initiée en 2020 pour déconcentrer cette compétence au niveau des façades maritimes, dans l'objectif global de déconcentration poursuivi par l'État vers les régions mais également dans un souci de cohérence (fusionner l'avis et la décision à un échelon unique : la DIRM). De plus, leurs services maîtrisent déjà la chaîne d'instruction et de décision des attributions des autorisations. Enfin, cette réforme permettra de gagner du temps d'instruction. Ce chantier a été mis entre parenthèse en 2021 avec le Brexit, mais sera mise en œuvre cette année, avec notamment une réunion le 5 avril avec les DIRM.

Les OS saluent un exemple de la nouvelle intégration DPMA/DAM car la DPMA n'était jusqu'à présent pas associée à ces réunions. Ils demandent si ce transfert de compétences doit s'accompagner s'est accompagné d'une étude d'impact afin d'évaluer la charge de travail supplémentaire que cela engendre par les agents. Le Directeur général confirme que ce travail a été conduit avec les DIRM. Si ces dernières rencontrent des difficultés, il demande qu'elles le fassent remonter. Il réaffirme l'importance du dialogue social sur cette réforme et propose qu'une réunion dédiée puisse avoir lieu si les OS le demandent.

5. Compétences mer

Le directeur général considère ce chantier comme une priorité. Il souhaite une démarche globale de revue des compétences. Elle sera lancée en lien avec la DG AMPA par la DRH, qui a accepté que le deuxième chantier porte sur les compétences mer. Celui-ci prend la forme d'une étude prévisionnelle de gestion des RH sur une quinzaine de métiers du maritime, en associant les agents représentant ces

métiers lors de GT. Les principales questions évoquées sont la formation, les retraites, la visibilité des métiers mer et le maintien des compétences. Des plans d'action personnalisés par emploi type seront alors élaborés afin de mettre en valeur les compétences existantes, bien les utiliser et identifier celles à développer dans les années qui viennent.

La finalisation des livrables est en cours, avec comme objectif de présenter à la prochaine intersyndicale les premières conclusions de cette démarche. Le pas de temps est très resserré avec une approche nécessairement macroscopique, mais sera complétée par des GT spécifiques. Le premier chantier, déjà entamé, porte sur les phares et balises.

Le directeur général souligne que des points positifs ressortent d'ores et déjà de cette étude : d'une part l'accord de la DRH pour créer un comité de domaine « mer » et d'autre part, cette étude a permis de mettre en valeur les métiers « mer » et faire un état des lieux de ces derniers, et pourra ainsi servir dans une démarche de revalorisation des corps et des carrières « mer ».

Concernant plus spécifiquement la démarche GPEC dans le service des phares et balises, les organisations syndicales soulignent la dégradation des conditions de travail dans les services des phares et balises, notamment en DIRM NAMO. Les baisses d'effectifs se ressentent sur l'entretien des ESM. Une démarche parallèle et spécifique a donc été initiée, car ce secteur a connu d'importants changements ces dernières années.

Le directeur général a demandé au bureau SNC2 d'aller à la rencontre des agents de chaque DIRM. Ce travail de terrain servira à nourrir une analyse, qui sera ensuite déposée à la DRH pour étudier les modalités de formation et de recrutement et permettra d'alimenter la réflexion sur le futur modèle des phares et balises. L'objectif est de parvenir à un plan d'action pour la fin de l'année 2022.

6. Points divers

Un certain nombre de points remontés par la FSU et la CGT, reçus tardivement, pourront être mis à l'ordre du jour de la prochaine intersyndicale, qui aura lieu le 23 juin. Le directeur général demande par ailleurs qu'une réponse soit apportée aux questions soulevées par la FSU sur la rémunération des agents du DCS, ainsi que sur les contrôles aériens [cela a été fait par courriel le 20 avril].

Eric Banel précise qu'il est joignable par téléphone (07 64 08 44 09), afin de garder un dialogue fluide.

Enfin, le directeur général annonce le départ prochain de Pauline Potier pour les Pyrénées-Atlantiques, cheffe de la mission VSRH, et la remercie pour son engagement.

La réunion est levée à 16h14.


Eric BANEL